



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

INRA

Question écrite n° 57205

Texte de la question

M. René Mangin souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la recherche sur le problème des agents de l'INRA promus dans le corps des adjoints techniques de la recherche, entre le 1er janvier 1987 et le 30 juin 1990. Ceux-ci, suite à une modification des modes de reclassement, n'ont pas pu bénéficier d'un reclassement dans le grade des adjoints techniques à l'échelon précédemment occupé, contrairement à ceux promus après le 1er juillet 1990. Cette situation pénalise 120 agents qui avaient consenti de gros efforts pour obtenir cette promotion ; la modification des modes de reclassement a induit pour eux un manque à gagner de 6 000 francs par an. Une proposition faite le 14 mars dernier lors de l'assemblée plénière des commissions administratives paritaires nationales stipulait que la situation, au 1er août 1990 des agents techniques nommés dans le corps des adjoints techniques antérieurement à cette date, ne peut être moins favorable que celle qui aurait été la leur s'ils n'avaient été nommés qu'au 1er août 1990. Il lui demande si cette proposition ne pourrait pas être une solution satisfaisante pour les personnes concernées.

Texte de la réponse

La situation des personnels de l'INRA promus dans le corps des adjoints techniques de la recherche avant le 1er août 1990, date de mise en application pour ce corps du protocole d'accord sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations en date du 9 février 1990 (dit protocole Durafour), est bien connue des services du ministère de la recherche et va être régularisée à l'occasion de la modification du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques. Il est ainsi signalé à l'honorable parlementaire que le ministre de la recherche a présenté un amendement, qui a été approuvé à l'unanimité lors du comité paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche le 27 mars 2001, visant à résoudre ce problème.

Données clés

Auteur : [M. René Mangin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57205

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 544

Réponse publiée le : 18 juin 2001, page 3572